



Refus de vente, que faire ?

Par **thermalway**, le **06/10/2009** à **19:29**

Bonjour,

J'achète en Allemagne depuis 4 mois des produits pour lesquels m'a été faite une offre par courriel.

Mon vendeur, semblant de bonne foi a même accepté de me faire du 30 jours francs : j'ai ainsi acheté pour une coquette somme des produits m'ayant donné satisfaction.

Ce mois-ci, mon vendeur m'a loué des produits d'une composition similaire à un cout qui devait être moindre, mais, commande passée (17000 €), la pre command fait ressortir des prix plus onéreux.

J'ai refusé et passé la même commande que les mois précédents : mon vendeur m'a envoyé une fin de non recevoir, refusant la vente.

Je perds des clients car je suis étranglé avec une sorte de fin en forme d'entonnoir : visiblement, si je n'accepte pas ces nouveaux produits, mon vendeur ne veut plus rien me vendre, y compris ces produits qui sont vitaux pour mon commerce, ayant fait de sa part l'objet d'une offre sans conditions particulières, y compris quantitatives.

Y a-t-il une solution pour l'amener à respecter son offre par email ?

Je tiens à signaler que je n'ai jamais eu d'incident de paiement.

Merci d'avance pour vos réponses, pour votre aide.